

Évaluation du bachelier en Comptabilité 2016-2017

RAPPORT D'ÉVALUATION

Haute Ecole Francisco Ferrer (HEFF)

Comité des experts :
M. Fabrice HÉNARD, président
M. Gauthier ABIVEN, M. Philippe LOISON, M. Ovidiu BUNGET, experts

26 juin 2017

INTRODUCTION

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2016-2017 à l'évaluation du bachelier en Comptabilité. Dans ce cadre, le comité des experts susmentionné¹, mandaté par l'AEQES et accompagné par un membre de la Cellule exécutive, s'est rendu les 5 et 6 décembre 2016 à la Haute Ecole Francisco Ferrer. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du dossier d'autoévaluation de l'établissement et à l'issue des entretiens et des observations *in situ*.

Tout d'abord, les experts tiennent à souligner la coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation externe. Ils désirent aussi remercier les personnes rencontrées au cours de la visite : 3 représentants des autorités académiques, 31 membres du personnel, 20 étudiants, 10 diplômés et 5 représentants du monde professionnel.

Après avoir présenté l'établissement, le rapport revient successivement sur les constats, analyses et recommandations relatifs aux cinq critères du référentiel d'évaluation AEQES² (sur lequel s'est basé l'établissement pour mener son autoévaluation) :

- 1 la gouvernance et la politique qualité ;
- 2 la pertinence du programme ;
- 3 la cohérence interne du programme ;
- 4 l'efficacité et l'équité ;
- 5 la réflexivité et l'amélioration continue.

Enfin, le rapport se termine par une synthèse des forces, points d'amélioration, opportunités et risques, ainsi que des principales recommandations.

Ce rapport a pour objectif d'aider l'établissement à construire son propre plan d'amélioration et de mettre à disposition d'un large public une information sur le programme d'études évalué.

¹ Composition du comité des experts et bref *curriculum vitae* de chacun de ses membres disponibles sur : http://aeqes.be/experts_comites.cfm (consulté le 2 mars 2015).

² AEQES, *Référentiel d'évaluation AEQES*, 2012, 4p. et AEQES, *Référentiel et guide de rédaction et d'évaluation*, 2012, 62 p. En ligne : http://www.aeqes.be/infos_documents_details.cfm?documents_id=246 (consulté le 2 mars 2015).

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Située à Bruxelles, la Haute École Francisco Ferrer (HEFF) est un établissement d'enseignement supérieur organisé par la Ville de Bruxelles.

La HEFF est structurée en services généraux et en catégories. Ces dernières sont au nombre de 6 : arts appliqués ; économique ; paramédicale ; pédagogique ; sociale ; technique. La catégorie traduction-interprétation a été transférée à l'ULB en janvier 2016.

La catégorie économique, dont fait partie le bachelier en Comptabilité, propose des formations de type long (5 Masters) et de type court (5 Bacheliers) ainsi que des spécialisations (2).

En 2015-2016, les étudiants inscrits dans le bachelier en Comptabilité représentent 8,4% de la population totale de l'établissement.

Critère 1

L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes

Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement

Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme

Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique du programme

Dimension 1.4 : Information et communication interne

CONSTATS ET ANALYSE

[Politique de gouvernance de l'établissement]

1. Le comité des experts (ci-après « le comité ») estime que la direction fait bon usage des organes de gouvernance (conseil pédagogique, conseil social et conseil de catégorie), dont les membres apprécient la consistance des débats, le caractère démocratique des prises de décisions et le suivi des décisions par des actions mises en œuvre. Le conseil des étudiants administrateurs fonctionne correctement. Les membres de ces organes de gouvernance ont démontré qu'ils/elles étaient force de réflexion et de proposition auprès de la direction (les étudiants y ont voix délibérative). La direction regrette cependant le manque de participation des étudiants, dans ce conseil qui leur est spécifique, comme dans les autres où ils/elles sont représenté.e.s.
2. Le comité remarque que la direction cherche à éviter le fonctionnement trop bureaucratique des instances de gouvernance, et tend à favoriser l'expression de l'ensemble des membres qui y siègent. Il considère que la direction a su équilibrer une approche participative démocratique, avec un pouvoir exécutif responsable, qui prend les décisions et les met en œuvre selon un calendrier prédéfini. Un certain équilibre des pouvoirs s'est mis en place, et commence à être accepté par la communauté enseignante et les personnels technico-administratifs. De même, l'instauration de coordinateurs de section a été envisagée comme un moyen d'impulser un fonctionnement plus efficace, structuré, mais tout en restant collégial. Le coordinateur de section est fortement responsabilisé mais est invité à œuvrer de concert avec les enseignants de la section, sans imposer ses choix par un management autoritaire.
3. Le comité constate l'excellente coopération de la HEFF avec le Pouvoir Organisateur (Ville de Bruxelles) qui permet à la HE de se développer dans un cadre stratégique connu de l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur de la Ville. La HEFF connaît sa mission et sa feuille de route, et a engagé un partenariat constructif et régulier avec le PO (par exemple, la HE contribue à la réflexion sur l'efficacité de l'enseignement en promotion sociale).
4. Le Projet Pédagogique Social et Culturel (PPSC) de la HEFF s'inscrit dans le projet éducatif de la Ville de Bruxelles. Le comité estime toutefois que ce projet mériterait d'être actualisé, afin de donner un sens aux réformes que la direction a engagées, notamment la structuration de la gouvernance et du pilotage des formations (création de postes de coordinateurs, dont celui du bachelier en Comptabilité), réorganisation des secrétariats et profilage des postes, et soutien à la formation continue des personnels.
5. Le comité constate également le soin apporté par le conseil de direction de la HE à l'élaboration d'une note d'objectifs globaux, établie en coopération avec le PO. La HEFF en évalue régulièrement l'atteinte des objectifs.
6. Malgré ces engagements stratégiques (PPSC, projet éducatif de la Ville de Bruxelles, objectifs globaux), le comité constate la difficulté de la HEFF d'avoir une vision consolidée de leur avancement. Nombreux sont les enseignants, les étudiants et les membres du personnel administratif, hormis ceux siégeant dans les conseils de la HEFF, qui ignorent leur existence. En outre, le comité constate que les initiatives, les projets ou les réflexions relevant de chaque catégorie ou section, ont peu de lien avec les engagements stratégiques de la HEFF. Ces derniers ne constituent donc pas encore des cadres d'intervention pour la communauté enseignante et étudiante.

7. Le comité estime qu'il conviendrait de refonder la stratégie pour qu'elle reflète mieux les objectifs principaux (au niveau institutionnel) et spécifiques (c'est-à-dire au niveau des catégories et des sections) du développement futur de la HEFF. Ce chantier constitue pour le comité l'un des chantiers phares à engager par la direction. Cette stratégie permettrait à l'établissement d'affirmer les priorités de développement et de mieux mettre en avant ses forces et ses besoins au niveau du Pôle académique de Bruxelles. Il ferait sens pour le bachelier en comptabilité, offert par plusieurs établissements bruxellois.
8. Sur un plan organisationnel, la HEFF a restructuré les services d'appui aux étudiants afin d'en améliorer l'efficacité. Le Service d'Aide à la Réussite Ferrer et les services psycho-médico-sociaux sont organisés en entités spécifiques, chacune animée par des professionnels qualifiés. Ces services ne travaillent pas de manière cloisonnée et cherchent à apporter une réponse coordonnée aux étudiants qui les sollicitent. D'autres services, tels que le service des relations internationales ou le service des sports ou de la restauration, sont organisés sur le même modèle avec une mission claire, des responsabilités correctement affectées, un personnel qualifié et à l'écoute des étudiants, travaillant en coopération.
9. Le comité constate les efforts de la HE pour piloter les partenariats avec les autres établissements d'enseignement supérieur ou organisations. La direction a listé les partenariats en leur affectant des missions spécifiques en fonction des objectifs conjoints entre la HEFF et les partenaires. Cette approche rend davantage lisibles les objectifs et l'organisation des partenariats auprès de la communauté enseignante et des étudiants, comme auprès des partenaires eux-mêmes. Ceci permet également de mesurer la pertinence et l'efficacité de ces accords.
10. La direction encourage les initiatives et les réunions inter-établissements (à l'instar des rencontres des coordinateurs qualité inter-établissement).

[Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme]

11. La HEFF a renforcé ses démarches d'assurance qualité, à la suite des évaluations précédentes de l'AEQES (quatre évaluations complètes de programmes et trois évaluations de suivi) qui ont constitué un terrain d'expérimentation que la HE cherche à structurer et systématiser aujourd'hui.
12. Le comité souligne que la HEFF s'inscrit dans une démarche qualité de long terme, en cherchant d'abord à institutionnaliser les fonctions et à assurer leur fonctionnement optimal, en accordant des moyens humains et matériels. Le comité comprend que la HEFF ne s'est pas encore dotée d'une politique qualité, comme il est mentionné dans le dossier d'autoévaluation (DAE), et considère que l'approche engagée est pertinente pour la situation actuelle de la HEFF, soumise à des changements significatifs de modes de gouvernance. Le choix de la direction d'institutionnaliser puis de définir dans un second temps la politique qualité de la HE est justifié. Il s'agit de développer la culture qualité de manière soutenue mais progressive pour s'assurer de l'adhésion de l'ensemble de la communauté.
13. Le comité reconnaît l'exploitation des résultats des évaluations des enseignements, bien développées dans le bachelier en Comptabilité. Il note cependant que les enquêtes effectuées auprès des entreprises ne sont pas conduites de manière régulière. Pour les besoins de cette évaluation, la HEFF a administré des questionnaires auprès des employeurs mais la précédente datait de 2009.
14. La HEFF déploie les commissions internes de la qualité au niveau des catégories. Il en existe une pour la catégorie « économique » qui inclut la section comptabilité. Cette commission est chargée de renforcer l'assurance qualité de la catégorie, notamment à travers la collecte d'informations, la relation avec le monde professionnel et l'appui à la mise en œuvre des plans de suivi de chaque section. Le comité considère que l'instauration de cette commission est le témoin de l'institutionnalisation de l'assurance qualité et d'un soutien de la direction à la qualité, qui se veut pérenne. Par ailleurs, a été instaurée une commission qualité spécifique pour les services généraux, qui complète et soutient la restructuration des services. Cette commission vient renforcer les commissions internes qualité de catégorie, en étant chargée de la diffusion de la culture qualité interne à l'ensemble de l'établissement, des indicateurs, de la coopération inter-service et de la communication.
15. La catégorie « économique » a conduit plusieurs auto-évaluations dans le cadre des évaluations de l'AEQES, et a tiré des leçons et des bonnes pratiques de ces différents exercices. Ainsi, comme résultats probants, cette catégorie dispose de coordinateurs par section (dont la fonction a été réintroduite après leur affaiblissement dans le passé) et de deux coordinateurs qualité. Le comité estime que les conditions sont réunies pour que la culture qualité se développe au sein de cette catégorie.

16. Le comité souligne le souci de la direction de prévenir l'effet de silo que la structuration des fonctions et l'organisation de l'assurance qualité pourrait induire par catégorie voire par section. La direction prend soin d'assurer la transversalité du fonctionnement des différentes commissions et des coordinateurs qualité et de section. Elle encourage la participation aux réunions inter-établissement des coordinateurs qualité dans le réseau. Un responsable de la coordination qualité (0,5 ETP) permet une approche de la qualité en cohérence selon les catégories. La commission qualité des services transversaux joue également un rôle transversal essentiel, qui devrait permettre à la direction d'envisager une approche systématique de l'assurance qualité au niveau de la HE.
17. Le comité souligne que la HEFF ne conduit pas d'enquête de suivi des diplômés ni de leur insertion professionnelle. Ceci est préoccupant, la HEFF ne disposant de moyens de mesurer l'adéquation des postes proposés aux acquis d'apprentissage.

[Élaboration, pilotage et révision périodique du programme]

18. Le comité constate que le coordinateur de section nouvellement recruté est chargé d'impulser et de coordonner la révision et le pilotage du bachelier. C'est une garantie de cohérence dans la révision de la formation, qui devrait logiquement être menée de manière plus rationnelle et surtout plus participative qu'auparavant. Le comité a compris que les modifications de programme n'étaient pas toujours comprises par les enseignants, en raison d'un manque de travail en commun et d'adhésion. La plupart des enseignants de la section sont issus du monde professionnel et ont peu de temps – et parfois n'ont pas les compétences comme eux-mêmes l'ont souligné – pour modifier et actualiser le contenu de la formation. Le dossier pédagogique de la formation est ancien (2006), certains enseignements sont obsolètes et méritent un toilettage avec une pédagogie adaptée. La prise en main de la section par un coordinateur est saluée par le comité.
19. Le comité a constaté que les programmes avaient été révisés à la suite de la promulgation du Décret Paysage³. Les acquis d'apprentissage ont effectivement été formulés à cette occasion. Le comité s'interroge toutefois sur la démarche entreprise pour introduire l'approche par acquis d'apprentissage, qui n'a pas toujours été fortement participative. Le comité a constaté que la communauté enseignante n'avait pas témoigné d'une forte implication, ni saisi les implications de la définition par acquis d'apprentissage (par exemple, l'approche par compétences qu'elle induit souvent). Il reste difficile de comprendre quels enseignants ont été impliqués, si les employeurs ont été associés et selon quelles modalités. Il semble que la démarche a été informelle et relativement peu organisée. Il en a résulté certaines incompréhensions ou divergences d'interprétation (par exemple, sur les objectifs pédagogique du bachelier ou sur l'affectation des ECTS).
20. Le comité note que l'évaluation des enseignements a été conduite en cohérence avec les calendriers des évaluations de l'AEQES.
21. Il constate que les questionnaires sont co-construits avec les enseignants et le service d'aide à la réussite, et que les processus de validation par les différents conseils sont respectés. Les résultats sont analysés et donnent lieu à un suivi. Le comité constate cependant que les étudiants répondent peu. Les enseignants ne sont pas tous convaincus de l'utilité de cet exercice, constatant que les étudiants ne répondent pas nécessairement sur le fond.
22. Le comité estime qu'il appartient aujourd'hui au coordonnateur de section de prendre en charge la définition et révision du programme, qui mérite un suivi plus formalisé afin de garantir sa qualité, et de l'adapter le cas échéant. Le comité se félicite que le DAE soit lucide sur ces points et sur les moyens à apporter pour y remédier.

³ Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (disponible en cliquant [ici](#)). Une brève description de ce décret est présentée dans : AEQES, « l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles », Bruxelles, 2016, page 14 (disponible [ici](#)).

[Information et communication interne]

23. Le comité salue la réorganisation de la communication interne et externe de la HE. Un service a été restructuré (Infocom), et doté de responsables qualifiés en communication-information depuis 2013.
24. Les canaux d'information ont été élargis aux réseaux sociaux. Les plateformes électroniques (Icampus et HyperPlanningHEFF) sont animées et utilisées par les enseignants qui y postent leurs cours, bibliographies, notes diverses. Les étudiants apprécient également ce mode de communication qui leur permet d'être informés des programmes, des modifications, des événements. La centralisation de l'animation de la fonction information-communication a amélioré la qualité des échanges en internes à la HE.
25. Le comité considère que les problèmes de fonctionnement des plateformes ou la sous-utilisation de l'adresse email institutionnelle (phénomène répandu dans tout établissement d'enseignement supérieur), ne constituent pas des obstacles majeurs à l'amélioration de la qualité de la communication interne, qui a déjà largement progressé.

RECOMMANDATIONS

1. Refonder un plan de développement stratégique qui soit porté par l'ensemble des parties prenantes internes et externes à la HE.
2. Poursuivre les efforts d'institutionnalisation des organes chargés de la qualité et poser les bases d'une politique d'assurance qualité, en intégrant l'ensemble des parties prenantes (enseignants, personnels administratifs et techniques, étudiants, employeurs et PO).
3. Développer l'évaluation des enseignements sur une année complète, en intégrant l'évaluation des TFE. Réaffirmer l'importance de ce type d'évaluation et renforcer les instructions voire instaurer une formation des étudiants et particulièrement des délégués, sur les objectifs des évaluations des enseignements.

Critère 2

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme

Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme

Dimension 2.2 : Information et communication externe

CONSTATS ET ANALYSE

[Appréciation de la pertinence du programme]

1. Le comité constate l'implication d'experts professionnels régulièrement sollicités dans la définition et la révision du programme. La réputation de la HEFF et de ses étudiants incitent les experts à donner de leur temps pour améliorer la pertinence du programme.
2. Le comité note que la HEFF est attentive à l'offre de formation en comptabilité des autres établissements. Cette démarche incite la HEFF à constamment interroger l'adéquation du bachelier aux besoins des employeurs.
3. Le comité constate que le bachelier en comptabilité de la HEFF offre trois options : gestion, fiscalité et banque finance. En réalité, seule l'option fiscalité est ouverte, par manque de candidats aux deux autres. Le comité estime que la HEFF ne dispose pas d'informations sur les raisons de ce désintérêt et formule simplement des hypothèses qui mériteraient d'être étayées. Ce manque d'information sur les raisons du désintérêt pour les deux autres sections que fiscalité peut témoigner d'une difficulté à diagnostiquer les besoins des employeurs en comptabilité ou d'un défaut de communication auprès des candidats potentiels (alors que la densité du réseau secondaire est forte sur Bruxelles, offrant un pool de candidats potentiels conséquent).
4. Les équipes des unités d'enseignement et de recherche de la HEFF contribue à la définition du programme et aux enseignements en matière de langues (UER Langues et cultures) et de mathématiques (UER Mathématique appliquées). La HEFF considère qu'il s'agit d'un atout pour la qualité académique de la formation sur ces domaines. Les étudiants peuvent notamment bénéficier des matériels et équipements en langues. Pour autant, le comité estime que ces atouts ne sont pas totalement exploités au bénéfice des étudiants en bachelier, notamment dans le domaine linguistique. Les étudiants et les enseignants reconnaissent que le niveau en anglais et néerlandais n'est pas suffisamment élevé pour envisager de prendre un emploi en milieu non francophone.
5. La HEFF décrit correctement dans sa communication externe et interne, les types d'emplois auxquels les étudiants peuvent prétendre (relevant de l'option fiscalité). Ces descriptions sont essentiellement articulées avec les acquis d'apprentissage figurant dans chaque UE. Ce référentiel est connu des enseignants y compris des intervenants professionnels. Pour autant, l'information sur l'éventail des emplois pourrait être plus précise et actualisée. Le bachelier en comptabilité offre des opportunités nettement plus larges, qu'il conviendrait de mieux communiquer.
6. Le comité estime que la relation avec les employeurs pourrait être largement développée, en raison de la situation géographique de la HEFF, au cœur d'un tissu extrêmement dense d'entreprises et de services publics. Le DAE reste assez disert sur l'implication des employeurs au-delà de celles induites par les relations interpersonnelles entre enseignants et milieux économiques qu'ils fréquentent. Le comité estime que la forte proportion d'intervenants externes ne garantit pas la pertinence de l'ensemble de la formation pour les besoins socioéconomiques de la région. La HEFF manque de dispositifs formalisés de consultation des employeurs de manière régulière. De même, les retours des employeurs s'effectuent le plus souvent de manière empirique, lors des défenses de TFE, des réunions de membres de jurys, des rencontres lors des visites de stage. La HEFF n'a pas encore institutionnalisé ce type de relations, laissées à l'initiative des enseignants le plus souvent.

7. Le comité constate par ailleurs que les employeurs peinent à distinguer la spécificité du bachelier en comptabilité de la HEFF. Cette formation bénéficie de la réputation de sérieux de l'établissement, qui est un facteur d'attraction chez les étudiants et un atout pour leur recrutement. Le comité s'interroge sur la difficulté des employeurs, des étudiants et enseignants, à apporter des arguments robustes pour qualifier ce bachelier. Aussi, le comité attire l'attention de la HEFF et de la section comptabilité sur le risque de se reposer sur une réputation anciennement établie de l'établissement – et non de la section comptabilité. Ainsi, la contribution du bachelier en comptabilité à la réputation de la HEFF n'apparaît pas clairement chez les employeurs.
8. Le comité salue la création d'une association des anciens étudiants de la catégorie « économique », qui devrait renforcer le lien avec les diplômés et ouvrir des opportunités d'échanges sur la qualité de la formation telle que perçue par ceux qui sont en poste.
9. Le comité note les possibilités de passerelles entre section et catégories de la HEFF, voire entre établissements, offertes aux étudiants. De même, la valorisation des acquis de l'expérience (VAE) est organisée, même si la majorité des étudiants en comptabilité sont issus de l'enseignement secondaire supérieur et ne déposent pas forcément de demandes de dispenses.
10. Le comité note qu'il n'existe pas de partenariats Erasmus pour les étudiants de la section comptabilité. Le Bureau des Relations Internationales (BRI) ne gère aucun dossier de mobilité en comptabilité, qu'elle soit entrante ou sortante. Le volet international de la formation est relativement absent, tandis que la HEFF est située au cœur de la capitale européenne. L'internationalisation de la formation se limite à une offre de cours de langue. La stratégie future de la HEFF pourrait inclure cette dimension, et spécifier ainsi davantage les atouts de son bachelier en comptabilité et de ses trois options. Les échanges avec les établissements néerlandophones ou francophones ne sont pas plus développés.

[Information et communication externe]

11. Le site internet est de bonne qualité, ergonomique et actualisé.
12. Le comité estime que la HEFF devrait indiquer de manière claire dans sa communication externe que les options ne sont pas ouvertes. Certains étudiants semblent le découvrir une fois recrutés.
13. Le comité constate que la HEFF déploie une politique de communication envers les établissements d'enseignement secondaire assez ambitieuse, sous l'animation du service Infocom. La page Facebook de la HEFF est un outil d'information et de communication prisée, elle est régulièrement mise à jour.
14. En revanche, cette communication reste axée sur la proximité, qui est la zone de recrutement de la HEFF pour ce bachelier (70% des étudiants en comptabilité viennent de Bruxelles et des communes proches de la HE, 56% viennent du centre-ville et du nord-ouest de la ville).
15. En outre, le comité estime que la HEFF ne valorise pas suffisamment ses atouts, et tend à se comparer à des établissements qui ont excellente réputation sur la région. Les multiples évaluations devraient servir d'outils pour permettre à la HEFF de démontrer la qualité de son bachelier en comptabilité et celle de son environnement d'apprentissage d'une manière générale. Cette communication proactive mais fondée sur des résultats reste encore timorée au niveau du pôle académique bruxellois.

RECOMMANDATIONS

1. Renforcer le lien avec les milieux économiques, afin que les relations soient animées, organisées et fréquentes. Il s'agit d'établir une politique des partenariats, avec des objectifs et des paliers à atteindre, que la HEFF puisse suivre et évaluer.
2. Porter la réflexion sur les points distinctifs du bachelier en comptabilité de la HEFF d'un point de vue comparatif, en coopération avec le PO. Il s'agit de se différencier pour mettre en avant les atouts de la formation au regard de l'offre proposée sur la région. Ceci permettrait de mieux cibler les campagnes de communication auprès des candidats et des employeurs sur la région, notamment dans la partie sud de Bruxelles qui constitue un réservoir important d'étudiants.

3. Porter la réflexion sur le désintérêt des étudiants sur les sections Gestion et banque-finance, avec les employeurs et en lien avec le PO.
4. Lancer une réflexion, dans le cadre d'une révision de la stratégie, sur les opportunités que pourrait offrir une internationalisation de cette formation, tant sur le plan pédagogique que sur les mobilités (stages, emplois). Les stages en région flamande devraient également offrir aux étudiants l'opportunité d'améliorer les compétences linguistiques en néerlandais. Ils sont à encourager.
5. Améliorer la communication institutionnelle en la fondant sur les atouts de la HEFF. Ces atouts sont bien identifiés dans le SWOT. La communication sur des résultats démontrés (par exemple, à travers les données qui seront prochainement collectées) apportera crédibilité et robustesse au message à porter à l'extérieur.

Critère 3

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme

Dimension 3.1 : Les acquis d'apprentissage du programme

Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage

Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés

Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés

CONSTATS ET ANALYSE

[Acquis d'apprentissage du programme]

1. Les acquis d'apprentissage figurent dans les fiches UE et les grilles d'évaluation, a priori en lien avec le référentiel de compétences. La HEFF estime toutefois qu'un travail de vérification de cohérence reste à mener, ce que le comité l'encourage à entamer, en intégrant la voix des employeurs.
2. Les étudiants ont une connaissance claire des acquis d'apprentissage. Ils sont moins informés sur l'éventail des métiers et des fonctions auxquels le bachelier pourrait conduire. Ceci tient à la relative faiblesse des relations entre la section et le monde professionnel.

[Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés]

3. Le comité souligne l'implication de la HEFF sur la mise à disposition de l'ensemble des documents tels que les fiches UE, les grilles d'évaluation et les contrats didactiques, dont les étudiants peuvent bénéficier en début de formation et qui sont téléchargeables depuis la plateforme. Ces documents sont le résultat d'une réforme des supports que la HEFF avait engagée avec la communauté enseignante et les coordinateurs qualité. Il y a aujourd'hui un fort consensus sur la qualité de ces supports des cours et leur dissémination et utilisation.
4. La formation de bachelier en Comptabilité est répartie en deux blocs le bloc 1 (pour la 1^{re} année) et le bloc 2 (pour la 2^e année et la 3^e année). Le Décret Paysage a supprimé la notion d'année. La HE estime que cette classification en 2 blocs permet d'offrir une trajectoire d'apprentissage (il faut valider 45 des crédits du bloc 1 qui en compte 60 avant de passer dans le bloc 2), tout en offrant de la souplesse. La HE exige toutefois des prérequis pour certaines UE du bloc 2, ce qui permet de limiter les risques du « shopping » étudiant choisissant librement ses UE et de construire une progression favorisant le succès des étudiants.
5. Le comité salue la trajectoire d'apprentissage entre les 3 années, même si le Décret Paysage a supprimé la notion d'année. Au fur et à mesure que se déroule la formation, la charge de travail augmente et la pratique est progressivement introduite. Les étudiants expriment leur satisfaction sur ce mode d'apprentissage, qu'ils/elles estiment cohérent et logique.
6. La HEFF bénéficie depuis plusieurs années d'une plateforme MOODLE, nommée Icampus, qui est un outil d'apprentissage fréquemment utilisé par les étudiants, et que les enseignants renseignent pour la plupart. Le comité note les critiques liées au manque d'ergonomie de la plateforme, et encourage à poursuivre son développement, quitte à changer de plateforme le cas échéant.
7. Le comité considère que le taux de réussite et le taux de diplomation sont plus bas que ceux de la moyenne en FWB. Ces données sont préoccupantes, alors que la HEFF met à disposition des services de soutien qui semblent performants et que le corps enseignant s'investit dans l'accompagnement individualisé.
8. Le comité constate les efforts entrepris par la HEFF pour améliorer la transition entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, qui se caractérisent en comptabilité par de forts taux d'abandons. L'établissement a mis en place des contrats de performance, des contrats didactiques, le service d'aide à la réussite (SAR) et AILES (Activités d'intégration liées à l'enseignement supérieur) et tutorat par les étudiants de 2^e et 3^e année, qui semblent limiter le phénomène, à défaut de l'endiguer. Les enseignants font également bon usage de leur marge d'autonomie pour renforcer le suivi quasi-individualisé de certains étudiants. Le comité remarque que le taux d'abandon reste également élevé pour les deuxièmes années,

indiquant que l'effort de soutien devrait être poursuivi. Le comité souligne la difficulté des jeunes à constituer un parcours qui leur soit cohérent, et ont besoin d'une assistance et de guide, que les enseignants du bachelier et les services comme le SAR.

[Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés]

9. Le comité estime que les TFE sont correctement préparés. Leur modalité reflète ce qui est attendu des étudiants. Le comité note que la HEFF a pris la décision d'évaluer le TFE distinctement du stage, en attribuant une note spécifique à chaque épreuve. Auparavant, la note portait à la fois sur le stage et le TFE. Pourtant, le comité considère que la composition du jury est trop restreinte pour refléter l'avis des professionnels et apporter une réelle plus-value à l'évaluation du TFE. Le jury du TFE est composé du promoteur du TFE et d'un autre enseignant. L'intervention d'un professionnel n'est pas systématique. Enfin, le comité considère que l'interaction entre le stage et le TFE n'est pas forcément favorisée par le promoteur.

RECOMMANDATIONS

1. Poursuivre les efforts de soutien individualisé auprès des étudiants
2. Evaluer l'utilisation effective des services d'appui comme le SAR et AILES.
3. Diversifier la composition des jurys de TFE, en impliquant davantage de professionnels.
4. Renforcer la réflexion sur l'interaction entre le stage et le TFE, afin d'aider les étudiants à mieux appréhender les problématiques de la comptabilité tout en rationalisant le temps d'investissement.

Critère 4

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme

Dimension 4.1 : Ressources humaines

Dimension 4.2 : Ressources matérielles

Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants

Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme

CONSTATS ET ANALYSE

[Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée)]

1. Sur les 31 enseignants de la section, 5 sont des professeurs invités issus du monde professionnel. Les 26 autres ont également dans leur grande majorité une expérience professionnelle. Le comité confirme donc le caractère professionnel que ces enseignants peuvent donner au bachelier, qui constitue un atout.
2. Le comité remarque que 10 enseignants sur 26 de la section ont uniquement leur charge d'enseignement dans la catégorie économique. Pour les 16 autres, ils sont affectés dans plusieurs catégories ou d'autres écoles. Ceci constitue une difficulté pour garantir leur implication égale dans l'ensemble des UE et piloter une politique des ressources humaines qui exige engagement, coordination et formation continue. Cette configuration impliquant 10 enseignants multi-sections/catégories et 5 enseignants invités, limite les capacités de mobilisation en faveur du bachelier comptabilité. Le comité reconnaît la difficulté, soulignée par la HEFF dans son DAE. Il salue l'initiative de la direction d'évaluer la charge de travail des enseignants, ce qui permettra de mieux connaître les marges de manœuvre possibles, pour une politique de ressources humaines qui soit fondée sur des faits. Actuellement, il est difficile pour la direction d'appréhender les fonctions et les responsabilités des personnels de la HEFF. Cette évaluation est pertinente.
3. Le comité souligne la pertinence de la Cellule d'Accompagnement Pédagogique (CAP), qui soutient les nouveaux enseignants, répond aux demandes individuelles de tous les enseignants, accompagne les coordinateurs de section dans la révision des programmes, répond à des demandes ad hoc de la direction. Le comité estime que la CAP pourrait jouer un rôle davantage moteur, plutôt que de répondre aux sollicitations, en vue d'animer une politique d'amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage. Elle constitue un outil pertinent.
4. Malgré les possibilités offertes sur la formation continue, centralisée par une plateforme dédiée au sein de la HEFF, peu d'enseignants de la section l'utilisent. Il n'existe pas de plan de formation continue qui pourrait permettre de visualiser les progrès à réaliser en termes de pédagogie par exemple. Le comité note que la formation continue relève de l'initiative des enseignants, sur leur temps libre. Il serait utile que la HEFF, avec le coordinateur de section, envisage un cadre de formation continue sur les compétences que les enseignants devraient impérativement acquérir et rafraîchir.
5. Le comité salue la naissance des services d'appui informatique (SATICE), qui sera d'une utilité forte pour les enseignants, ceux-ci étant délogés des problèmes de logistiques et techniques.
6. Le comité salue les efforts de la direction pour dynamiser la recherche en comptabilité. Les enseignants sont peu disponibles, mais la HEFF dispose d'une bonne expérience en soutien de la recherche grâce aux différentes UER. Elle indique souhaiter une UER économie-gestion. Le comité encourage cette volonté.

[Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC)]

7. Le comité considère que les locaux et les équipements sont de bonne qualité. La plateforme Icampus inclut de nombreuses fonctions qui mériteraient d'être davantage connues des étudiants. Les étudiants disposent d'une version de logiciel comptable qu'ils/elles peuvent utiliser sur leur ordinateur personnel.

8. Il existe une bibliothèque fournie en ouvrages papiers et en version électronique sur la comptabilité. La bibliothèque est centralisée en un seul lieu, accessible à pied depuis les lieux principaux de formation, même si elle n'est pas dans les murs de la formation en comptabilité. Les horaires d'ouverture sont élargis le midi et 3 fois par semaine en soirée. Des partages de ressources ont été organisés avec d'autres établissements du pôle académique. Les étudiants sont appuyés dans leur recherche par les documentalistes, et bénéficient de formations dédiées à la recherche documentaire. La plateforme Icampus propose des tutoriels et podcasts sur la recherche documentaire. Un module d'autoformation à la recherche documentaire est disponible.
9. Le comité salue l'excellence de ce service, que les étudiants connaissent et utilisent. Toutefois, le très faible taux d'emprunt d'ouvrages papiers par les étudiants en comptabilité témoignent d'un changement des pratiques. Il conviendrait de mieux saisir les opportunités offertes par les consultations à distance de documents électroniques.
10. Il existe une nouvelle salle pour les étudiants, directement gérée par eux. Il manque encore de salles d'études, d'autant que les approches par projets exigent la rencontre des groupes d'étudiants.
11. Des salles équipées d'ordinateurs sont ouvertes pour les étudiants, sur deux sites et ouverts en dehors de heures de cours. Le wifi est installé dans l'ensemble des salles. Toutefois, les salles de cours manquent encore d'équipement informatique de base et de projecteurs.
12. Les équipements informatiques et les laboratoires de langues sont modernes et correctement équipés. Certaines salles informatiques se situent sur un autre site (distant de 500m), ce qui ne semble pas constituer un obstacle majeur pour les étudiants. Chaque catégorie dispose d'un relais informatique qui collecte les problèmes auprès de la cellule de gestion de la HEFF ainsi que les demandes d'équipements. Le comité souligne que la qualité des équipements pour l'apprentissage des langues ne suffit pas pour insuffler une véritable politique linguistique, qui n'existe pas encore au niveau de la section.
13. Au final, le comité considère que les conditions d'apprentissage sont de bonne qualité, y compris pour les étudiants qui n'auraient pas de matériel ni d'équipements chez eux. Pour autant, il invite la HEFF à penser les infrastructures de manière plus stratégique, de façon à ne pas répondre uniquement en urgence aux demandes des enseignants et étudiants. La HEFF manque une vue d'ensemble qui permettrait à la direction de mieux hiérarchiser les problèmes et les chantiers à mener.

[Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants]

14. L'information délivrée aux étudiants sur leurs études en comptabilité est de bonne qualité, sous forme électronique et papier. Les étudiants ont une bonne connaissance des objectifs, contenus, organisation et évaluation des unités d'enseignement.
15. Le comité prend note des difficultés éprouvées par la HEFF à enseigner à des étudiants sortis de l'enseignement secondaire avec un niveau parfois faible, en français et en mathématiques notamment. Il constate l'investissement des enseignants pour inclure l'ensemble des étudiants, en les accompagnant individuellement dans la mesure de leurs moyens.
16. Le comité remarque que les étudiants connaissent moins les services à leur disposition, notamment le service d'aide à la réussite (SAR), qu'ils ne pensent pas solliciter en cas de difficultés. Il conviendrait de s'assurer que le SAR offre un appui qui soit véritablement adapté aux besoins de l'étudiant. Il y a parfois une confusion chez les étudiants et les enseignants, entre ce que ces derniers peuvent leur apporter (par exemple, une précision sur un cours non compris) et ce que le SAR peut leur offrir. Le SAR intervient dans la méthodologie d'apprentissage, mais également sur l'orientation et l'accompagnement durant la formation de bachelier.
17. Le comité souligne les efforts entrepris par la HEFF pour lutter contre l'échec en 1^{re} année, à travers les Activités d'intégration liées à l'enseignement supérieur (AILES). Le DAE et les retours d'étudiants confirment que le dispositif AILES conduit à de bons résultats, en remobilisant les étudiants et en améliorant leurs méthodes. La qualité du dispositif AILES repose sur la disponibilité de tuteurs. Le système reste donc encore fragile à ce niveau.
18. Le comité salue enfin le pilotage du tutorat, assuré par le SAR et financé par la Ville de Bruxelles, qui sélectionne et appuie les étudiants de 2^e et 3^e années qui encadre ceux de 1^{re} année. Ceci garantit un

minimum de qualité du tutorat et un bon suivi de son efficacité. Là encore, le système repose sur la disponibilité suffisante de tuteurs.

19. Le comité note en revanche que les étudiants sont tardivement exposés au monde professionnel. La plupart des étudiants sortent de l'enseignement secondaire et ne connaissent pas les employeurs. La HEFF déploie des activités comme des conférences avec des témoignages ou participe aux « job days ». Le comité considère que cela n'est pas suffisant et que les étudiants devraient rencontrer le monde professionnel plus tôt et plus fréquemment dans leurs études.
20. Le comité souligne l'attention portée par la HEFF à la pertinence et la valeur ajoutée des stages d'intégration. Face au constat que les étudiants choisissaient les stages les plus faciles, la HEFF a mis en place une grille d'attendus portant sur le stage. Cette grille est connue des étudiants. Elle comporte une liste de 8-10 compétences qui doivent être vérifiées par le maître de stage d'abord, puis par les enseignants. Les étudiants sont formés au préalable par les enseignants de la section, pour qu'ils/elles puissent mesurer la qualité du stage et informer leurs enseignants s'il apparaissait que le stage n'était pas approprié.
21. Le comité estime que les stages pourraient faire l'objet d'un suivi plus systématique de la part des enseignants, en vue de bien calibrer le niveau du stage sur celui du bachelier (par exemple, les étudiants et les enseignants estiment que trop de tâches d'encodage sont demandées alors que les stagiaires suivent un bachelier). Le comité souhaite cependant saluer la prise de conscience de la direction, de la coordination de section et de l'équipe enseignante pour intensifier l'échange d'informations avec les maîtres de stage. Les stages constituent également une opportunité de débattre sur la qualité de la formation et le niveau d'engagement attendu de l'employeur.

[Analyse des données nécessaires au pilotage du programme]

22. Le comité prend note des changements fréquents de logiciels informatiques qui ont empêché la HEFF de suivre de manière continue les données liées aux étudiants. Les collectes sont organisées à l'occasion des autoévaluations conduites dans le cadre des évaluations de l'AEQES et également à travers les évaluations des enseignements. Le comité constate que les coordinateurs qualité et de section cherchent à renforcer l'analyse des résultats de ces évaluations, avec l'appui du statisticien.
23. Le comité considère qu'un effort substantiel doit être fait par la HEFF pour améliorer la collecte des informations et leur analyse. La structuration d'une base de données pourrait être confiée aux coordinateurs qualité. Il salue donc le recrutement d'un statisticien engagé pour l'élaboration de statistiques. Une multitude de chantiers pourront être ouverts, comme l'analyse des raisons de l'échec en 1^{re} année et en 2^e année.

RECOMMANDATIONS

1. Envisager une politique d'incitation à la formation continue ambitieuse, qui pourrait impliquer l'ensemble des enseignants de la section quelle que soit leur catégorie.
 - a. Des pistes d'*e-learning* pourraient être envisagées. Il s'agit pour la HEFF de s'assurer une haute qualité pédagogique, sur une section dont les contenus évoluent rapidement. Le comité connaît les contraintes légales liées au recrutement et à la formation des enseignants. Il exige néanmoins des axes à définir, qui pourraient indiquer les objectifs en termes de qualité des ressources humaines que la HEFF aspire à atteindre.
 - b. La recherche appliquée dans le domaine de la catégorie ou de la section est une autre piste, que la HEFF pourrait explorer. Il s'agirait de former les enseignants à la recherche, de les soutenir matériellement, de les inciter à impliquer les étudiants et d'enrichir leurs enseignements avec la recherche.
 - c. La Cellule d'appui à la pédagogie (CAP) pourrait jouer un rôle proactif en matière de qualité de l'enseignement et de l'apprentissage. Il conviendrait particulièrement de bien coordonner les activités de la CAP, du SATICE et du SAR, les coordinations qualité, qui œuvrent dans des domaines connexes.

2. Définir une politique patrimoniale de la HEFF, permettant d'auditer les forces et faiblesses des infrastructures et équipements au regard des besoins guidés par la formation en comptabilité telle qu'elle devrait être enseignée aujourd'hui. Les étudiants, les enseignants titulaires et invités, ont des besoins différents, les méthodes pédagogiques changent, la relation avec le monde des employeurs change. Toutes ces évolutions appellent à une réflexion sur l'aménagement, l'ergonomie et le type d'équipements et leur mode d'utilisation (par exemple, certains enseignants proposent des simulations à distance d'exercices comptables dans une entreprise). De la même manière, améliorer les équipements en langue exige de savoir quelle politique linguistique l'établissement compte mener dans son ensemble et pour cette section en particulier. Les laboratoires ne sont peut-être plus les équipements idoines, avec l'avènement des enseignements à distance.
3. Renforcer la qualité du SAR et du dispositif AILES, et lancer une réflexion sur la reconnaissance de l'engagement des tuteurs, sous format rémunérée ou de crédits. L'idéal serait de constituer un pool de tuteurs avec les étudiants seniors mais également d'anciens étudiants, qui pourraient être intéressés. Le tutorat par e-learning serait également une possibilité à explorer.
4. Développer les opportunités de rencontres entre les étudiants des trois années, avec le monde professionnel (événements, témoignages en classe, présence dans les salons). La section doit également prêter attention à la qualité du stage, qui est un moment essentiel de rencontre entre l'étudiant et le monde extérieur. Privilégier les stages dans le secteur de la comptabilité est recommandé : il ne s'agit pas seulement pour l'étudiant de découvrir le monde professionnel, mais aussi de vérifier son intérêt pour les chiffres, et en constater concrètement l'utilisation dans des fonctions comptables.
5. Soutenir l'action du statisticien nouvellement recruté, et articuler sa fonction à celle des coordinateurs qualité qui auront besoin de données fiables.
6. Bâtir un système de collecte de données dans le but de piloter la formation. Il ne s'agit pas de multiplier le nombre d'indicateurs, mais de sélectionner ceux qui seront utiles pour mesurer les progrès des réformes engagées et le degré de mise en œuvre des plans stratégiques.
7. Définir des indicateurs susceptibles d'informer l'établissement sur la mise en œuvre (indicateurs d'activité) mais également sur l'impact des actions de la HE sur la qualité du bachelier et des études.
8. Privilégier les stages en milieu néerlandophone et anglophone offrirait des opportunités d'amélioration des compétences linguistiques, qui permettrait à terme de postuler à des emplois requérant la maîtrise de plusieurs langues. Cela relève également de l'équité car tous les étudiants ne sont pas logés à la même enseigne selon leur environnement linguistique d'origine.

Critère 5

L'établissement/l'entité a établi l'analyse de son programme et construit un plan d'action visant son amélioration continue

Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation

Dimension 5.2 : Analyse SWOT

Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi

CONSTATS ET ANALYSE

[Méthodologie de l'autoévaluation]

1. Le comité salue le professionnalisme avec lequel a été conduite l'autoévaluation pour le bachelier en Comptabilité. La HEFF a su tirer les leçons des autoévaluations précédentes. Le DAE présente de façon claire et argumentée les faits, l'analyse et les moyens de progresser.
2. L'autoévaluation a été participative, et le comité salue l'effort de synthèse de la HE, qui n'a pas omis de souligner les critiques, tout en dégagant les pistes d'amélioration. Le comité considère que la philosophie de l'autoévaluation a été comprise dans cet établissement, et l'encourage à conserver cet esprit de « critique positive » pour le futur.

[Analyse SWOT]

3. Le comité confirme la convergence des analyses internes de la HE sur ses forces et faiblesses et salue la profondeur d'analyse du SWOT, qui peut constituer la base d'une feuille de route pour les prochaines années. Ce SWOT est assurément un document susceptible d'éclairer la direction dans l'optique de réviser sa stratégie de développement.

[Plan d'action et suivi]

4. Le comité salue le plan d'action figurant dans le DAE et les trois grands axes proposés. En revanche, le programme d'activité proposé s'avère relativement modeste au regard des objectifs stratégiques à atteindre et de la dynamique de changement en faveur de la qualité est en marche dans cet établissement.

CONCLUSION

La HEFF est un établissement qui fournit des efforts notables pour améliorer la qualité du bachelier en Comptabilité et accompagner les étudiants à la réussite. L'établissement a su porter un diagnostic lucide sur l'ensemble des facteurs qui peuvent conduire à renforcer la qualité, sans en négliger aucun. La HEFF est engagée dans une dynamique de changement, bien rythmée et inclusive qui pose la qualité comme une exigence pour tous (enseignants, personnels et étudiants). Cette entreprise collective prend corps progressivement, et ne rencontre plus de résistance majeure. La communauté enseignante et la direction considèrent que la qualité était un levier pour mieux connaître ses forces et son environnement. A ce titre, l'analyse SWOT figurant dans le DAE est exemplaire par la complétude des champs couverts (la qualité est prise en sens systémique) et l'acuité de l'analyse, dans une présentation concise et percutante. Il s'agit là d'un outil essentiel. Le comité conclut que la HEFF est engagée dans une démarche globale et continue de la qualité.

Les réorganisations des fonctions de supports (comme le secrétariat), la recherche de l'efficacité des services d'accompagnement de l'étudiant et la structuration des instances d'assurance qualité témoignent d'une volonté d'inscrire la HEFF dans un mouvement continu d'amélioration de la qualité. La démarche participative souhaitée, malgré des résultats plus ou moins positifs, eut le mérite de montrer à l'ensemble des acteurs de la HEFF, que chacun joue un rôle essentiel, à son niveau, dans l'amélioration de la qualité. La fierté de participer à cette entreprise d'amélioration est mue par l'excellente réputation de la HEFF, dont peut profiter le bachelier en Comptabilité.

Les différentes réformes en cours, et celles à venir, mériteraient de s'inscrire dans un cadre de développement stratégique qui soit clair et endossé par les parties prenantes internes et externes de la HEFF. Ce cadre stratégique devrait d'une part conduire la HEFF à mieux s'inscrire sur son territoire socioéconomique, par un rapprochement et un dialogue plus fructueux et structuré avec les milieux professionnels. D'autre part, l'implantation dans une capitale européenne offre une opportunité d'ouverture internationale qui n'a pas été exploitée jusqu'à présent par la HEFF, et qui pourrait apporter une valeur ajoutée spécifique à ce bachelier, sur les trois options qu'il propose.

EN SYNTHÈSE

Points forts	Points d'amélioration
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les services d'appui aux étudiants pédagogiques et sociaux efficaces ⇒ Un service d'aide à la réussite et des activités d'intégration liées à l'enseignement supérieur prometteurs s'ils sont réformés pour en accroître les usages par les étudiants ⇒ La mise en place de coordinateurs de section et de qualité, qui sont moteurs du changement tout en stimulant la collégialité au sein de la communauté enseignante ⇒ L'inscription des pratiques d'assurance qualité dans le quotidien de l'établissement ⇒ La Cellule d'appui à la pédagogie, qui pourrait jouer un rôle moteur auprès des enseignants 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ La relation encore ténue avec le monde professionnel ⇒ L'absence de mobilité internationale et d'ouverture de la formation aux potentialités offertes par le marché européen et mondial ⇒ La faible participation des étudiants aux instances qui leur sont dédiées ⇒ Le manque de données actualisées et objectives, sur plusieurs années

Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ La volonté du PO de dynamiser et de restructurer le système d'enseignement supérieur dans la région, offrant l'opportunité d'une analyse comparative des formations en comptabilité ⇒ Le tissu économique dense de la place de Bruxelles ⇒ L'ancrage de Bruxelles dans un réseau européen et mondial d'entreprises et organisations qui recrutent des professionnels du chiffre 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ La concurrence avec les autres établissements de Bruxelles, qui peuvent constituer une menace plutôt qu'une émulation pour la HEFF. Ils doivent s'impliquer de manière collective et collaborative dans la réflexion sur les formations et les métiers de la comptabilité

Récapitulatif des recommandations
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Refonder un plan de développement stratégique, en coopération avec le PO et en impliquant l'ensemble de la communauté de la HEFF et son environnement professionnel. Ce plan devrait clarifier les objectifs de développement et éducatifs de la HEFF, qu'il conviendrait de décliner au niveau de chacun des programmes. ⇒ Doter la HEFF de politiques spécialisées (qualité, patrimoine, formation continue) ⇒ Réformer le système de collecte et d'analyse de données, et accroître le nombre d'indicateurs de suivi et d'amélioration de la qualité ⇒ Renforcer les liens avec les milieux professionnels, de façon à construire la confiance, et penser collectivement le futur du bachelier en Comptabilité, et offrir de nouvelles opportunités aux étudiants



Évaluation du bachelier en
Comptabilité
2016-2017

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel :

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Nom, fonction et signature de l'autorité académique
dont dépend la section

Dominique DAEMS
Directrice-Présidente

Nom et signature du (de la) coordonnateur(-trice)
de l'autoévaluation

Anne VIGNEUL
Coordinatrice Qualité HEFF

Ville de Bruxelles
Haute Ecole
FRANCISCO FERRER
Rue de la Fontaine 4
1000 Bruxelles
Tel.: (02) 279.58.10
Fax: (02) 279.58.29